



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2018 - ID F - 2018 - 11 - 02 - 001

Portant inscription au titre des monuments historiques de vestiges archéologiques sis à BUTHIERS (Seine-et-Marne) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France en sa séance du 24 novembre 2016 ;

CONSIDERANT que les gravures et les sols sis à Buthiers (Seine-et-Marne) à l'entour du « Rocher au barbu » et de la grotte dite de la Hache, constituent d'exceptionnels témoins de la préhistoire ancienne (fin de la période mésolithique et début de la période néolithique) et qu'à ce titre ils présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de leurs qualités patrimoniales et paysagères ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} -. Sont inscrits au titre des monuments historiques les gravures et les sols à l'entour du « Rocher au barbu » et de la grotte dite de la Hache, situés sur le territoire de la base de loisirs de Buthiers, commune de Buthiers, sur la parcelle n°292, d'une contenance de 36 ha, 88 a, 5 ca, figurant au cadastre section OB, tels que délimités par un liséré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la Région Ile-de-France, par acquisition administrative du 31 décembre 1997 enregistrée le 25 février 1998 vol. 1998 P n°1247.

.../...

ARTICLE 2- Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

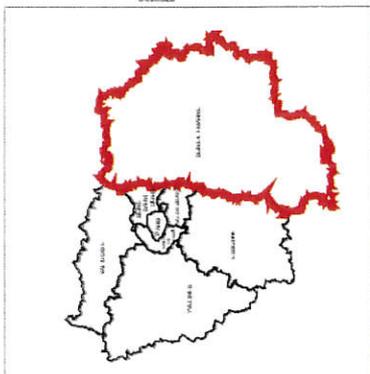
ARTICLE 3- Il sera notifié à la préfète de Seine-et-Marne, au maire de Buthiers et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le - 2 NOV. 2018

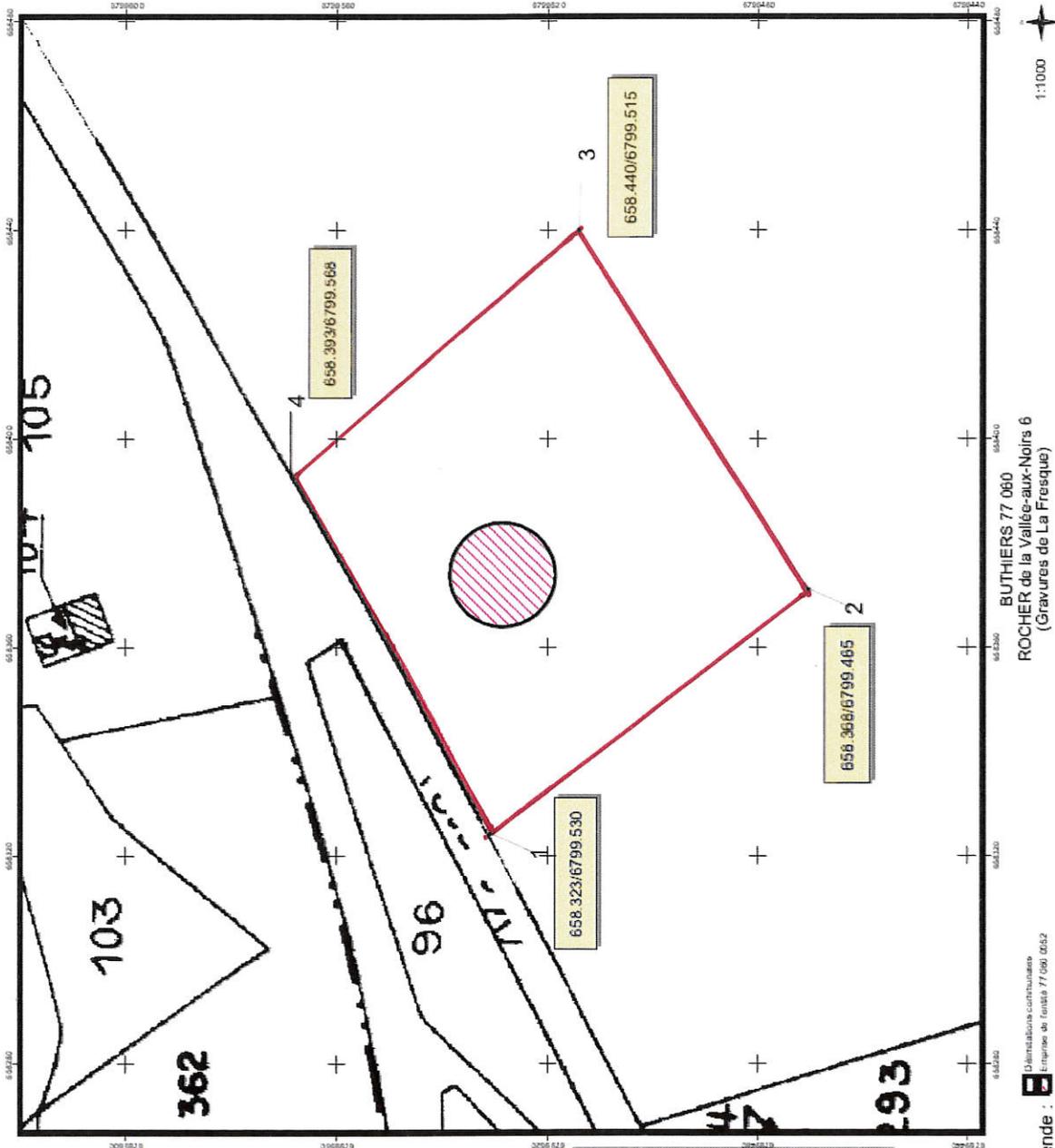
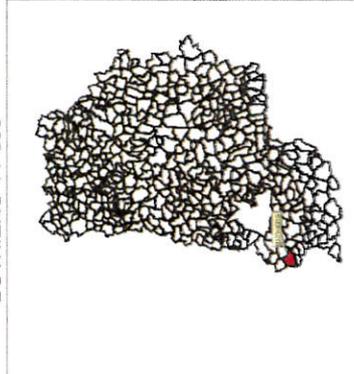
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT



BUTHIERS 77 060



Direction Préfecture
 de la Région Île-de-France
 Carte archéologique / OPI / édition octobre 2018

BUTHIERS 77 060
 ROCHER de la Vallée-aux-Noirs 6
 (Gravures de La Fresque)

1:1000

77 – Buthiers, « Rocher au barbu » et grotte dite de la Hache, vestiges archéologiques

Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des Monuments historiques n°

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
 Préfet de Paris

IDF-2018-11-02-001

En date du

2 NOV. 2018


 Michel CADOT